

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	28 (1956)
Heft:	10
Artikel:	La mère de famille qui n'a que son ménage, que fait-elle?
Autor:	Berthoud, Ant.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124569

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laire. Ce sont avant tout la multitude des maisons qui donnent l'échelle de l'ensemble. A Genève, ce sont les cinq étages des maisons des quais du Rhône, à Berne ce sont les trois étages des résidences patriciennes dominant l'Aar. Les maisons des petites villes s'élèvent souvent à un ou deux étages seulement.

A cet élément résidentiel s'ajoutent les accents donnés par les édifices publics : églises, hôtel de ville, ponts, anciennes portes de ville, château, végétation, etc. Tout cela crée une vision chère à nos yeux et qui enchanter le touriste. C'est un patrimoine qui aurait dû rester intangible. Mais depuis un siècle, la ville s'agrandit. Que de massacres déjà commis au nom du progrès !

Je crois cependant que notre génération est devenue plus respectueuse et compréhensive et si aujourd'hui se pose le problème de la maison-tour dans nos villes, nous en avons compris les dangers comme les avantages.

Il y a dans le territoire urbain des zones qui permettent d'édifier librement des quartiers neufs pour la joie des yeux, mais ailleurs il faudra respecter scrupuleusement l'échelle de la cité, défendre le patrimoine séculaire ou n'y toucher que pour l'enrichir avec tact et amour.

Pour dire toute ma pensée, je crois que la maison-tour, selon qu'elle s'intègre heureusement dans une composition d'ensemble, constitue un enrichissement pour le territoire. Si au contraire elle s'ajoute comme une verrue à un site déjà parfait, c'est une catastrophe.

Dans certains cas, entre les mains d'un architecte médiocre, la construction d'une maison-tour est plus dangereuse pour le voisinage qu'une cartouche de dynamite entre les mains d'un enfant.

Législation

Pour terminer, il me semble utile de rapporter ici le reflet des discussions qui ont eu lieu au sein d'un groupe d'urbanistes. Il s'agit de la Commission des constructions et sites de l'Association suisse pour l'aménagement national et le sujet de sa dernière étude portait justement sur les maisons-tours et tout particulièrement sur l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de ce nouveau problème.

L'introduction de nouvelles notions, comme celle du rapport plancher/parcelle, dans la législation, a été soutenue par la plupart des spécialistes, mais en ce qui concerne la nécessité d'une réglementation sur les maisons-tours, il a été recommandé, à l'exception des prescriptions de sécurité, de faire abstraction d'une telle mesure.

Les raisons de cette recommandation sont les suivantes : la maison-tour doit rester une exception ; les spéculateurs ne doivent pas pouvoir s'appuyer sur des bases légales pour imposer ce genre de construction : les municipalités doivent rester entièrement maîtresses d'une décision permettant de construire un édifice qui modifiera le site urbain et enfin une autorisation de construire ne devrait être prise qu'après mûres réflexions et consultations d'hommes expérimentés, indépendants, ayant fait preuve de leurs qualités d'urbaniste et d'artiste.

Je crois que ces conseils sont sages et nous rappellent cette vérité première que nos villes ne sont pas créées pour rendre un service à ceux qui les construisent, mais aux hommes qui les habitent.

Arnold Hæchel.

LA MÈRE DE FAMILLE QUI N'A QUE SON MÉNAGE, QUE FAIT-ELLE ?

— Votre femme travaille ?

— Non, elle s'occupe des gosses et elle fait son ménage !

Et l'on pense : « Ah ! Quelle vie de tout repos : être à la maison, élever et suivre les enfants ! »

Au moment où l'on parle beaucoup, dans le secteur économique, de la semaine de 44 ou de 40 heures, savez-vous que la maman ayant la chance de n'avoir « que son ménage », sans activité professionnelle, accomplit encore la semaine de 65 heures, quand ce n'est pas celle de 70 heures et au-delà ? Il n'y paraît guère si l'on ne regarde pas les choses de près. Et l'on pourrait bien se demander aussi, aujourd'hui : A quand la semaine de 44 heures pour les mères de famille ?

Des statistiques françaises ont établi, il y a quelques années, le tableau des travaux demandés à une mère au foyer, en indiquant le temps exigé par chaque besogne.

A cette statistique publiée par l'INED (Institut national d'études démographiques, à Paris) sur la base d'enquêtes menées en 1947, le journal *Femmes suisses* a donné récemment un complément en publiant un tableau parallèle de l'activité d'une mère de famille genevoise, ayant trois enfants et disposant d'un équipement ménager moyen (1955), soit cuisinière à gaz, réfrigérateur, machine à coudre électrique, aspirateur, machine à laver non automatique.

Ce tableau se présente comme suit :

Statistique de l'INED (1947)		Chiffres établis par une mère de famille genevoise (1955)	
Heures		Heures	
14,0	Ménage	19,9	
6,0	Courses	5,0	
11,4	Cuisine	10,6	
3,6	Vaisselle	3,2	
3,9	Lessive, lavages	3,8	
1,4	Repassage	2,4	
11,3	Couture, raccommodages, tricot	10,8	
16,6	Soins habituels aux enfants	6,9	
(3 enfants et plus, probablement des tout petits)		(Enfants de 5 à 10 ans)	
2,0	Garde et promenade des enfants	7,6	
2,9	Instruction scolaire, devoirs	4,1	
0,4	Soins médicaux	0,6	
73,6	Total des heures, par semaine	65,9	

Retrancher quelque chose à ce programme paraît bien difficile, si la mère de famille est seule pour accomplir sa tâche. On comprend, en méditant ces chiffres, combien il est important que des appareils ménagers rationnels soient à la disposition de la femme, et que dans le domaine de l'aménagement des logements, de la disposition des pièces, du revêtement des sols, etc., tout soit étudié de très près dans l'optique commodité, simplification du travail ménager.

Ant. BERTHOUD.